

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| | Note | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------------|------------------|
| <u>ACTIF</u> | | | |
| <u>Portfeuille-titres</u> | | | |
| Actions et droits rattachés | | 1 835 836 | 2 445 620 |
| Obligations et valeurs assimilées | | 190 707 | 93 330 |
| Titres OPCVM | | 145 253 | 196 921 |
| | 3.1 | 2 171 796 | 2 735 871 |
| <u>Placements monétaires et disponibilités</u> | | | |
| Placements monétaires | 3.2 | 240 748 | 499 693 |
| Disponibilités | 3.3 | 588 418 | 815 803 |
| | | 829 166 | 1 315 496 |
| Créances d'exploitations | | - | 300 |
| Autres actifs | | - | - |
| TOTAL ACTIF | | 3 000 962 | 4 051 667 |
| <u>PASSIF</u> | | | |
| Opérateurs créditeurs | 3.4 | 11 768 | 17 271 |
| Autres créditeurs divers | 3.5 | 4 889 | 4 825 |
| TOTAL PASSIF | | 16 657 | 22 096 |
| Capital | 3.6 | 2 932 451 | 3 976 330 |
| Sommes distribuables | 3.7 | 51 854 | 53 241 |
| Sommes distribuables des exercices antérieurs | | - | - |
| Sommes distribuables de l'exercice | | 51 854 | 53 241 |
| ACTIF NET | | 2 984 305 | 4 029 571 |
| TOTAL PASSIF ET ACTIF NET | | 3 000 962 | 4 051 667 |

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| | Note | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------|------------------------|----------------|
| <u>Revenus du portefeuille-titres</u> | | 81 228 | 175 074 |
| Dividendes | 4.1 | 77 216 | 170 435 |
| Revenus des obligations et valeurs assimilées | 4.2 | 4 012 | 4 639 |
| <u>Revenus des placements monétaires</u> | 4.3 | 40 187 | 49 333 |
| <i>Total des revenus des placements</i> | | 121 415 | 224 407 |
| <u>Charges de gestion des placements</u> | 4.4 | <50 127> | <96 666> |
| <i>Revenu net des placements</i> | | 71 288 | 127 741 |
| Autres charges | 4.5 | <16 268> | <27 309> |
| <i>Résultat d'exploitation</i> | | 55 020 | 100 432 |
| Régularisation du résultat d'exploitation | | <3 166> | <47 191> |
| <i>Sommes distribuables de l'exercice</i> | | 51 854 | 53 241 |
| Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) | | 3 166 | 47 191 |
| Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres | | <428 108> | 77 323 |
| Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres | | 186 895 | 386 744 |
| Frais de négociation de titres | | <8 708> | <18 527> |
| <i>Résultat net de l'exercice</i> | | <194 901> | 545 972 |

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u> | <194 901> | 545 972 |
| Résultat d'exploitation | 55 020 | 100 432 |
| Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres | <428 108> | 77 323 |
| Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres | 186 895 | 386 744 |
| Frais de négociation de titres | <8 708> | <18 527> |
| <u>Distribution de dividendes</u> | <45 583> | <91 459> |
| <u>Transactions sur le capital</u> | <804 782> | <3 630 232> |
| Souscriptions | 482 389 | - |
| Capital | 428 941 | - |
| Régularisation des sommes non distribuables | 46 415 | - |
| Régularisation des sommes distribuables | 7 033 | - |
| Rachats | <1 287 171> | <3 630 232> |
| Capital | <1 232 588> | <3 359 587> |
| Régularisation des sommes non distribuables | <36 726> | <219 393> |
| Régularisation des sommes distribuables | <17 857> | <51 252> |
| <u>Variation de l'actif net</u> | <1 045 266> | <3 175 719> |
| <u>Actif net</u> | | |
| En début de l'exercice | 4 029 571 | 7 205 290 |
| En fin de l'exercice | 2 984 305 | 4 029 571 |
| <u>Nombre d'actions</u> | | |
| En début de l'exercice | 1 613 | 3 058 |
| En fin de l'exercice | 1 287 | 1 613 |
| <u>Valeur liquidative</u> | 2 318,807 | 2 498,184 |
| <u>Taux de rendement</u> | -5,86% | 7,35% |

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

| | <u>Nombre de titres</u> | <u>Coût d'acquisition</u> | <u>Valeur actuelle</u> | <u>% Actif</u> |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| ASTREE | 718 | 13 648 | 31 600 | 1,05% |
| ATTIJARI BANK | 6 050 | 230 531 | 199 638 | 6,65% |
| BH BANK | 1 500 | 17 601 | 17 898 | 0,60% |
| DELICE HOLDING | 6 000 | 61 745 | 62 509 | 2,08% |
| ESSOUKNA | 16 000 | 76 190 | 34 001 | 1,13% |
| I.C.F. | 660 | 65 159 | 79 587 | 2,65% |
| MAGASIN GENERAL | 1 600 | 43 766 | 46 401 | 1,55% |
| MIP | 66 000 | 106 011 | 14 521 | 0,48% |
| ONE TECH HOLDING | 11 086 | 129 105 | 153 752 | 5,12% |
| SAM | 15 500 | 39 780 | 61 226 | 2,04% |
| SOPAT | 30 000 | 37 088 | 50 551 | 1,68% |
| SOTETEL | 50 297 | 291 191 | 252 945 | 8,43% |
| SOTUVER | 28 700 | 269 886 | 241 855 | 8,06% |
| TELNET HOLDING | 21 000 | 122 516 | 195 595 | 6,52% |
| TUNINVEST-SICAR | 6 761 | 59 658 | 34 008 | 1,13% |
| TUNISAIR | 56 000 | 33 976 | 35 113 | 1,17% |
| UIB | 7 995 | 182 879 | 182 207 | 6,07% |
| UNIMED | 14 950 | 149 347 | 142 429 | 4,75% |
| Total actions et droits rattachés | | 1 930 077 | 1 835 836 | 61,17% |

B- Obligations et valeurs assimilées**Obligations de sociétés**

| | <u>Nombre de titres</u> | <u>Coût d'acquisition</u> | <u>Valeur actuelle</u> | <u>% Actif</u> |
|--|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|
| STB 2008/2 | 2 000 | 76 838 | 79 960 | 2,66% |
| Total obligations et valeurs assimilées | | 76 838 | 79 960 | 2,66% |

Bons du trésor assimilables

| | | | | |
|--|-----|----------------|----------------|--------------|
| BTA 12/02/2020 5.50% | 106 | 105 576 | 110 747 | 3,69% |
| Total bons du trésor assimilables | | 105 576 | 110 747 | 3,69% |
| Total obligations et valeurs assimilées | | 182 414 | 190 707 | 6,35% |

C- Titres OPCVM

| | <u>Nombre de titres</u> | <u>Coût d'acquisition</u> | <u>Valeur actuelle</u> | <u>% Actif</u> |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|
| FCP SMART EQUITY 2 | 140 | 138 984 | 145 253 | 4,84% |
| Total titres OPCVM | | 138 984 | 145 253 | 4,84% |
| TOTAL | | 2 251 475 | 2 171 796 | 72,37% |

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

| | <u>Coût d'acquisition</u> |
|-------------------|-------------------------------|
| Actions et droits | 1 576 400 |
| BTA | 105 576 |
| | 1 681 976 |

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

| | <u>Coût d'acquisition</u> | <u>Intérêts courus nets</u> | <u>Prix de cession ou remboursement</u> | <u>Plus ou moins-values réalisées</u> |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Actions et droits | 1 762 087 | - | 1 945 915 | 183 828 |
| Obligations | 12 806 | 650 | 13 150 | <306> |
| Titres OPCVM | 47 652 | - | 51 025 | 3 373 |
| | 1 822 545 | 650 | 2 010 090 | 186 895 |

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>Valeur nominale</u> | <u>Coût d'acquisition</u> | <u>Valeur actuelle</u> | <u>% Actif</u> |
|------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|
| <u>Billet de trésorerie</u> | | | | |
| ENDA au 10/06/2020 - 350J- 11,5% | 250 000 | 229 886 | 240 748 | 8,02% |
| Total billet de trésorerie | | 229 886 | 240 748 | 8,02% |

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Amen Bank Pasteur | 304 283 | 816 267 |
| Compte à terme BH au 16/03/2020 - 92J - 12% | 250 000 | - |
| Achats de titres à régler | <6 549> | <65 672> |
| Vente titres à encaisser | 37 985 | 62 073 |
| Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme | 3 374 | 3 919 |
| Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme | <675> | <784> |
| | <u>588 418</u> | <u>815 803</u> |

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit:

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---|----------------------|----------------------|
| Rémunération du distributeur exclusif à payer | 7 188 | 9 990 |
| Rémunération du gestionnaire à payer | 3 080 | 4 282 |
| Rémunération du dépositaire à payer | 1 500 | 2 999 |
| | <u>11 768</u> | <u>17 271</u> |

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit:

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---|---------------------|---------------------|
| Honoraires du commissaire aux comptes à payer | 4 015 | 3 921 |
| Redevances CMF à Payer | 252 | 341 |
| Autres (retenue à la source à payer) | 225 | - |
| Contribution sociale de solidarité à payer | 200 | - |
| TCL à payer | 197 | 563 |
| | <u>4 889</u> | <u>4 825</u> |

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2019

| | |
|-----------------------|------------------|
| Montant | 3 976 330 |
| Nombre de titres | 1 613 |
| Nombre d'actionnaires | 54 |

Souscriptions réalisées

| | |
|--------------------------------|---------|
| Montant | 428 941 |
| Nombre de titres | 174 |
| Nombre d'actionnaires entrants | 0 |

Rachats effectués

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Montant | <1 232 588> |
| Nombre de titres | 500 |
| Nombre d'actionnaires sortants | 9 |

Autres mouvements

| | |
|--|-----------|
| Frais de négociation de titres | <8 708> |
| Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres | <428 108> |
| Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres | 186 895 |
| Régularisations des sommes non distribuables | 9 689 |

Capital au 31 décembre 2019

| | |
|-----------------------|------------------|
| Montant | 2 932 451 |
| Nombre de titres | 1 287 |
| Nombre d'actionnaires | 45 |

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Résultat d'exploitation | 55 020 | 100 432 |
| Régularisation du résultat d'exploitation | <3 166> | <47 191> |
| Sommes distribuables des exercices antérieurs | - | - |
| | <u>51 854</u> | <u>53 241</u> |

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|------------|--------------------------|--------------------------|
| Dividendes | 77 216 | 170 435 |
| | <u>77 216</u> | <u>170 435</u> |

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Intérêts sur obligations | 3 986 | 4 639 |
| Intérêts sur BTA | 26 | - |
| | <u>4 012</u> | <u>4 639</u> |

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Intérêts sur dépôt à vue | 22 870 | 17 111 |
| Intérêts sur billets de trésorerie | 10 861 | - |
| Intérêts sur certificats de dépôts | 6 456 | 32 222 |
| | <u>40 187</u> | <u>49 333</u> |

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Rémunération du distributeur exclusif | 30 924 | 63 501 |
| Rémunération du gestionnaire | 13 253 | 27 215 |
| Rémunération du dépositaire | 5 950 | 5 950 |
| | <u>50 127</u> | <u>96 666</u> |

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

| | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Honoraires commissaire aux comptes | 7 843 | 8 417 |
| TCL | 4 260 | 11 908 |
| Redevances CMF | 3 378 | 6 653 |
| Contribution sociale de solidarité | 400 | - |
| Autres Retenues | 387 | 331 |
| | <u>16 268</u> | <u>27 309</u> |

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

| <u>Données par action</u> | <u>31/12/2019</u> | <u>31/12/2018</u> | <u>31/12/2017</u> | <u>31/12/2016</u> | <u>31/12/2015</u> |
|---|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| Revenus des placements | 94,340 | 139,124 | 92,274 | 82,700 | 79,835 |
| Charges de gestion des placements | <38,949> | <59,929> | <39,498> | <34,518> | <36,563> |
| Revenus net des placements | 55,391 | 79,195 | 52,776 | 48,182 | 43,272 |
| Autres charges | <12,640> | <16,931> | <12,813> | <8,482> | <8,603> |
| Résultat d'exploitation (1) | 42,751 | 62,264 | 39,963 | 39,700 | 34,669 |
| Régularisation du résultat d'exploitation | <2,460> | <29,257> | <8,727> | <2,526> | <4,052> |
| Sommes distribuables de l'exercice | 40,291 | 33,008 | 31,236 | 37,174 | 30,617 |
| Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres | <332,640> | 47,937 | 21,431 | 115,310 | <229,492> |
| Frais de négociation de titres | <6,766> | <11,486> | <4,444> | <6,670> | <6,747> |
| Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres | 145,218 | 239,767 | 10,009 | <6,337> | 16,962 |
| Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2) | <194,189> | 276,218 | 26,996 | 102,303 | <219,277> |
| Résultat net de l'exercice (1) + (2) | <151,438> | 338,482 | 66,959 | 142,303 | <184,609> |
| Droit de sortie | - | - | 0,032 | - | 2,230 |
| Résultat non distribuable de l'exercice | <194,189> | 276,218 | 27,028 | 102,303 | <217,047> |
| Régularisation du résultat non distribuable | 7,528 | <136,016> | 0,641 | <5,286> | 22,518 |
| Sommes non distribuables de l'exercice | <186,660> | 140,202 | 27,669 | 97,017 | <194,529> |
| Distribution de dividende | 33,007 | 31,236 | 37,174 | 30,618 | 32,738 |
| Valeur liquidative | 2 318,807 | 2 498,184 | 2 356,210 | 2 334,479 | 2 230,906 |

Ratios de gestion des placements

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Charges de gestion des placements / actif net moyen | 1,62% | 1,46% | 1,50% | 1,42% | 1,42% |
| Autres charges / actif net moyen | 0,53% | 0,41% | 0,49% | 0,35% | 0,33% |
| Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen | 1,78% | 1,51% | 1,19% | 1,53% | 1,19% |

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

5.3 – Evénements postérieurs à la clôture

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA réuni le 17 Février 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 3 000 962 DT, un actif net de 2 984 305 DT et un résultat net déficitaire de l'exercice de 194 901 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société le 17 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,42% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2019.

- ✓ Les liquidités et quasi-liquidités représentent 21,51% de l'actif au 30 juin 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2019.
- ✓ Les liquidités et quasi-liquidités représentent 21,37% de l'actif au 30 septembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2019.
- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 6 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2019.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2019, à 13 253 DT.

- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2019, à 30 924 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI